



Association Martiniquaise
de Recherche sur l'Histoire
des Familles.

N° 28 JANVIER 2014

Adresse :

BP 902
97245 Fort de France
Association régie par la loi de
1901 N° 2298

Président

Guy SOBESKY

Secrétaire

Monique PALCY

Trésorier

Yvon SAINT-LOUIS-
AUGUSTIN

Comité de rédaction

Jeanne ACHY
Georges ALIKER
Robert CHARLERY-ADELE
Annick DILON
Jacqueline LEGER
Monique PALCY
Roger PARSEMAIN
Didier TRYSTRAM

Directeur de la Publication

Guy SOBESKY

Notre Bulletin

EDITORIAL : G.SOBESKY	P. 1
LE LAMENTIN, QUELQUES DONNEES... ET CURIOSITES : R.PARSEMAIN	P. 4
PELAGIE ALIKER, DE L'OUGANDA A LA MARTINIQUE : G.ALIKER	P. 8
JUPIN, MEDELICE, MEDERIC, ROXELANE, MARTHONNE ... : M.MARLIN-GODIER	P. 12
LES REGISTRES D'INDIVIDUALITE DU LAMENTIN : J.ROCHAMBEAU	P. 16
HISTOIRE DE JOSEPH MILLET COMPAGNON D'INFORTUNE... : S.GENDROT	P. 22
VOYAGE EN PAYS KOUMATE : G.BARBE	P. 30

8,00 €

(Gratuit pour les adhérents)

Editorial

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter à tous et à toutes une bonne et heureuse année 2014. Que cette nouvelle année vous garde en bonne santé et je vous fais confiance pour obtenir le reste.

L'AMARHISFA, durant cette dernière année, a poursuivi ses activités habituelles sans problème majeur. Hélas deux de ses membres ont été affectés par le décès d'un parent très proche : je veux parler de Georges Alier qui a eu la douleur de perdre sa fille et Emmanuelle Clairis-Gauthier de perdre son mari. Nous leur adressons nos très sincères condoléances.

Concernant l'avancement des deux dossiers principaux sur lesquels nous travaillons (la liste des victimes de 1902 à St Pierre et le dépouillement des registres d'individualité), nous sommes dans la phase terminale de ces recherches. Dans l'année qui vient nous devons établir les conditions de la mise à la disposition de la population martiniquaise du résultat final de nos travaux. Des ouvertures nous sont proposées et les premiers contacts sont établis.

Une fois ces dossiers bouclés, que va faire l'AMARHISFA? Je veux signaler qu'il existe d'autres chantiers à explorer concernant, entre autres, la reconstruction partielle des registres d'individualité manquants, les affranchissements, les registres d'esclaves... Mais je crains que ces chantiers ne puissent être ouverts qu'avec l'arrivée de nouvelles forces vives qui viendraient renforcer les équipes en place.

En 2013, poursuivant une orientation établie depuis quelques années, nous avons organisé deux sorties pour rendre dans les communes concernées les résultats de nos travaux sur le dépouillement des registres d'individualité.

Il s'agissait du Carbet et du Lamentin. Ces deux communes avaient pour chacune d'elles la particularité de regrouper, avant 1848, sur un même territoire, des populations voisines. Par la suite, durant la deuxième moitié du 19^e siècle, les quartiers regroupant les populations du Morne-Vert et de Saint-Joseph ont été érigés en communes. Les résultats de nos recherches concernaient donc les ensembles Carbet/Morne-Vert et Lamentin/Saint-Joseph.

Ainsi, le 4 mai dernier, l'AMARHISFA était au Carbet, reçue conjointement par la municipalité de la commune et par celle du Morne-Vert. Nous ne reviendrons pas sur le déroulé de cette manifestation qui a déjà été largement présenté dans notre dernier Bulletin.

Le 30 novembre dernier au Lamentin, nous avons été reçus par la municipalité de la commune et également par celle de Saint-Joseph.

Il faut souligner la grande implication de l'édilité lamentinoise qui, ajoutée à la qualité des communications présentées, nous a permis de mener à bien l'une de nos plus belles manifestations réalisées sur ce thème.

En effet nous avons eu le privilège de bénéficier de très intéressantes interventions :

- Mme Marlin-Godier nous a brossé, avec son aisance habituelle, l'état de la population lamentinoise après 1848.
- Georges Alier nous a fait vivre, au cours d'une communication très émouvante, le parcours exceptionnellement reconstitué de son ancêtre Pélagie de l'Ouganda jusqu'au Lamentin.

- Alfred Fortuné, lui aussi avec beaucoup d'émotion, nous a apporté le témoignage de son histoire familiale : celle du grand-père parti au Panama.
- Enfin Judith Rochambeau nous a présenté avec brio les résultats du dépouillement des registres d'individualité de la commune.

Après la traditionnelle remise des documents (registres et cdrom) et la signature des conventions entre l'AMARHISFA et les municipalités concernées, une brève exposition a permis de montrer quelques aspects des travaux réalisés par notre association, autour d'un pot de l'amitié.

La matinée s'est poursuivie par une excursion le long de la ligne de crête du Morne Pitault permettant de découvrir une superbe vue du centre de la Martinique, de l'océan Atlantique à la mer Caraïbe.

Notre sortie s'est terminée au restaurant de l'Habitation Belfort, sur le site de l'ancienne usine Soudon qui a été l'une des plus importantes sucreries de la Martinique.

Ce numéro de *Notre Bulletin* est largement consacré à cette journée. Vous y trouverez l'essentiel des communications précitées. Vous lirez aussi avec profit un très intéressant article de Sylvie Gendrot sur Joseph Millet, déporté comme Bissette en 1823. Gabrielle Barbe, avec le talent qu'on lui connaît nous présente enfin un roman *Voyage en pays Koumaté* de notre compatriote RosemanRobinot.

Nous ne cesserons de rappeler que tout ce travail a été réalisé par une petite équipe et que celle-ci aurait besoin d'être renforcée...

Guy Sobesky



Notre représentation à la FFG

Il existe au sein de la Fédération Française de Généalogie (FFG) une Région Généalogique Atlantique qui regroupe actuellement les associations suivantes :

- Généalogie et Histoire de la Caraïbe-GHC
- Généalogie et Histoire de l'Archipel Guadeloupéen-Génésis Guadeloupe
- Association Martiniquaise de Recherche sur l'Histoire des Familles-AMARHISFA
- Office Municipal de la Culture et des Loisirs du Robert-OMCLR
- François Objectif Solidarité-FOS

La représentation de ce regroupement au niveau national a été assurée depuis de nombreuses années avec compétence, dynamisme et efficacité par Philippe Rossignol, président de GHC.

Un renouvellement est intervenu courant 2013, et à la suite d'une élection au niveau des associations généalogiques précitées, la représentation de la région généalogique atlantique au sein du Conseil d'Administration de la FFG est désormais assurée par Madame Annick François-Haugrin de l'Office Municipal de la culture et des loisirs du Robert.

Nous tenons, à cette occasion, à remercier Bernadette et Philippe Rossignol pour le travail remarquable effectué par eux et pour la qualité de leur production généalogique concernant notre région. Nous restons en contact avec eux car nous avons encore beaucoup d'actions à mener ensemble.

Le Lamentin, quelques données et ... curiosités

Un effondrement tectonique, une zone largement aqueuse et d'alluvions.

La plus vaste commune de l'île, le Lamentin, s'étend sur 6232 hectares. Elle jouit d'une plaine importante, chevillée à celle de Rivière-Salée par les élévations modestes de Cocotte sur Ducos. La plaine arrive au versant ouest du Morne Pitault. Une longue ligne de crêtes fait limite avec le François et le Robert. De Belême à Gondeau, les élévations plus modestes mais variées dans la disposition constituent le N/NO.

La plaine du Lamentin est un effondrement datant de 40000 ans environ. Avec l'apparition du volcanisme constitutif du nord extrême de l'île, c'est le plus récent fait géologique de la Martinique. Le phénomène doit être souligné pour saisir une topographie conditionnant l'occupation et l'utilisation des lieux par l'homme.

L'effondrement suit une bande transversale allant de la baie de Fort de France aux hauteurs quasi en abrupt du Robert, vers Duchesne et les contreforts du Vert-Pré. La faille est lisible dans le paysage, surtout du Vert-Pré. Une partie de l'effondrement fut largement occupée par la mer dans la baie de Fort de France. On comprend les difficultés de drainage jusqu'aux abords de Mahault, Place d'armes et la Gendarmerie, les canaux étant parfois au niveau de la mer. La toponymie est parfois explicite : « Pays noyé » ou *Péinényé*. On se souvient du canular du crocodile il y a quelques années. Le reptile remplacerait-il avantageusement le lamantin, mammifère pacifique rapidement exterminé, qui donna son nom à la localité ?

Cette plaine est fertilisée par les alluvions venues des mornes, parfois de très loin avec la Lézarde. Il ne faut pas négliger l'apport de cours d'eau comme la Rivière Caleçon, de Roches Carrées ou de Petite Rivière.

Ces points succincts ne sont donc pas négligeables.

Le Lamentin, à la fois zone de passage et carrefour actif.

La route, la rivière la reliant à la mer et enfin l'espace aérien, font du Lamentin plus qu'un lieu ou nœud de passage, mais un plein carrefour. Situation bien dans le vécu d'aujourd'hui avec les routes larges et les échangeurs. Mais les « déjà bien âgés » se souviennent sûrement des autobus reliant Fort de France à l'ensemble des localités du Sud-est, depuis le Robert et même Trinité jusqu'au sud puis sud ouest, avec Sainte-Luce et les Trois-Ilets, sans omettre le centre sud du Saint-Esprit, Ducos et Rivière Pilote. Des marchandes venues des mornes, de nombreux voyageurs pour la médecine ou des affaires diverses, s'y arrêtaient. Il est intéressant de rappeler combien les « zakari » du Lamentin, particulièrement réputés, parvenaient dans tout le sud. Les passagers les achetaient par les ouvertures des taxis-pays à l'arrêt quelques minutes au retour de « Foyal » dans l'après-midi.

Les années 60 amènent une évolution des transports. Peugeot 403 puis 404 de type « familiale » des autres communes et du Lamentin transportent à toute vitesse des passagers qui rejoignent Fort de France, parfois le Calebassier où stationnent les « bombes ». Les nouveaux chauffeurs se déchaînent en une concurrence rude. Ils se surnomment mutuellement de « toumanté » à cause de

l'acharnement de quelques-uns dans ce « ramassage » des voyageurs au bord des routes : « *Fèzèb-la* ». Bien entendu, plus question de « zakari » lamentinois.

La rivière fut aussi au jeu du transport au Lamentin. Comme à Petit-Bourg, un « yak » rejoignait Fort de France depuis le Calebassier, d'où une chanson tout en onomatopées : « *Yak Lanmanten ka monté boudoum, boudoum* ». Au Calebassier arrivait une voie ferrée pour le sucre et le rhum de l'usine Soudon. Des gabarres transportaient les denrées jusqu'à la mer.

Les deux usines, Lareinty, 1862 et Soudon, 1873, plusieurs distilleries, une poterie, le tribunal d'instance, un artisanat florissant, firent du Lamentin un carrefour plein. Autant de facteurs propres à accentuer, au-delà de cette vocation de passage, un « cosmopolitisme lamentinois ». Des personnes viennent de loin pour y travailler dans la canne, des champs à l'usine. Beaucoup s'installent définitivement.

Le commerce prospère en boutiques d'alimentation, magasins de l'habillement, de l'outillage, petits matériels d'électricité par exemple (Orageux), pièces d'automobiles (Rose), photographie (Barclay).

La ville est suffisamment « importante » pour avoir son commissariat de police. Qui se souvient encore de MM. Baste commissaire, et Cabasset, brigadier originaire du François surnommé « Labwassière » ? Ce dernier fut la terreur des adolescents dévalant à bicyclette la rue Ernest André de l'église au Calebassier en levant les bras au ciel par forfanterie. Il confisquait le guidon de la bécane en disant : « *man ka tiré-i, pis woupanibizwen guidon* ».

Bien entendu, le cas de l'aéroport, inauguré le 10 mai 1950, est spécifique. Mais il achève le destin « passage et carrefour actif » du Lamentin. Sans nous y attarder, notons l'atout du lieu, large zone plate ouverte sur la mer avec des hauteurs moyennes suffisamment éloignées dans une île montueuse.

A propos des Indiens et des Syro-Libanais...

L'observation de la population lamentinoise révèle l'apport indien. Rien d'étonnant en une zone d'agro-industrie importante de la canne. Le fait se perçoit dans des familles avec ou sans patronyme d'origine indienne. Pour les noms, relevons Moutamal, Moutachi, Mootocoumaro, Moutoussamy, Natchimie, Nayaradou, Naypapien, Allameloo ou Allamelon, Amalou, Ponnamah, Letchimy, Letquimounin, Armougou ou Armoudon, Velayoudon, Péroumal, Vanitou, Vayaboury, Velaydomestry, Valiame, Rangon, Rangama, etc....

Les familles indiennes se retrouvaient sur des habitations comme Grand-Case, Bois Quarré, Jolimont, Boschette, Ressources. Les secteurs de l'usine Soudon semblent plus intéressés que celui du Lareinty où l'on retient tout de même Petit Morne, au niveau de l'actuelle Brasserie Lorraine. Sur la rive gauche de la Lézarde, en amont du pont aux roseaux et au fond du champ de cannes derrière les vestiges de locomotives et maisonnettes du Lareinty se cache une sorte de quartier invisible de la route. Dans le passé, des Indiens habitaient dans ce secteur. Comme on sait, les Indiens logeaient en général sur les habitations.

Le cas de Roches Carrées diffère un peu. Des originaires de l'Inde se sont établis assez tôt comme petits agriculteurs, des hommes et des femmes. Certaines avaient eu des enfants avec des propriétaires ou géreurs békés. Elles recevaient, éventuellement, un lopin de terre du ... Monsieur.

Les études manquent toutefois sur les Indiens du Lamentin. Retenons un roman, *Dérive de Josaphat*, de Michel Ponnamah, chez L'Harmattan, en 1991. L'action se situe en 1970, moment du démantèlement des habitations de Grand Case et Bois Quarré.

Dans cette localité active s'établirent de nombreux commerçants Syro-Libanais. Ils y firent souche. Les Yssa sont à retenir, dont Georges Yssa, Lamentinois dès sa naissance, directeur de *Yssa Voyages* et époux de la plasticienne Donatien.

L'histoire des familles trouverait au Lamentin une richesse d'éléments et de ressources propres à mieux lier le passé au présent pour connaître notre réalité, nous connaître nous-mêmes en fait.

Autres faits marquants

Ils sont nombreux. Juste quelques-uns pour cerner encore, si possible, une « âme lamentinoise ».

- Les ouvriers agricoles du Lamentin se mobilisèrent en février 1900. Dans son étude sur le sujet, Jacques Adélaïde signale les mouvements autour de l'Usine Soudon⁽¹⁾

Cette grève de février 1900 touche de nombreuses habitations. Des meneurs sont particulièrement actifs dont Inar Paul dit Médouze et Dubran, tous deux nés au Lamentin. L'un d'eux, Pélius, s'écrit : « *Nous nous moquons de la force armée et les 3000 soldats qui sont à Fort de France ne nous font pas peur* ». Des troupes sont acheminées le 7 février par la mer et sûrement par le Canal du Lamentin. On note de larges rassemblements, plus de 500 grévistes, à Bois Quarré ou à Place d'Armes.

- Le 5 février 1923, Joseph Lagrosillière échappa à un assassinat dans le quartier Rivière Caleçon, partie du Morne Pitault. Il tenait un soir une réunion publique. Le tir des sbires cachés dans les cannes tua leur chef de deux balles dans les reins. Il s'agissait de Cassius de Linval, employé d'Aubéry.
- En février 1935, l'un des points de réunion pour la marche de la faim sera le Morne Pitault. A croire que les quartiers de part et d'autre de cette ligne de crêtes seront des foyers de contestation et de conscience ouvrière (1900, 1935, 1954). Nombre de travailleurs de la canne habitent ces quartiers, aussi bien des côtés robertin, franciscain ou lamentinois.

Vie associative au Lamentin : quelques mots.

Dans une telle agglomération, on la conçoit active. Bornons-nous à signaler les tontines telle celle de Pelletier qui draine des membres venus de plusieurs communes, même les plus éloignées.

Les associations de jeunes sont présentes, tel le *Franc-jeu* que connut Edouard Glissant avant son départ pour les études dans la deuxième partie des années 40

Bien entendu, le sport n'est pas en reste. *L'Aiglon* est fondé en 1935, succédant à *La Jeunesse lamentinoise*. Le club reçoit d'Eugène Aubéry son stade, surnommé *Savann-an*. L'Aiglon connaîtra des moments fastes. Dans les années 60, on relève l'apport des joueurs de Trinité. Ils rejoignent les Clairis, Délin, René Pierre ou Deffort, Ils ont noms Attély, Ledron, Pandor ou Palin. Les nouveaux venus sont souvent recrutés par l'Hôpital, dont le directeur, M. Toulouse est président d'honneur de l'Aiglon. Longtemps tourné vers le football le club diversifie peu à peu ses activités. Une bonne école d'escrime sera animée par M. Spartacus

(1) Soudon est moins connue que le Lareinty à la situation géographique bien en vue, lié aux affaires de Lacoste et Alier, et à cet individu « haut en couleur » Eugène Aubéry. L'usine Soudon, la plus éloignée de la mer d'entre les usines centrales, fut un géant du sucre à la Martinique. Mme Marlin Godier, dans l'histoire des Communes Antilles-Guyane, relève des chiffres de 70000 à 74350 tonnes de 1901 à 1913. Soudon se place au deuxième rang après Petit-Bourg pour la même période

Mais vers 1952/53 une scission au sein de *l'Aiglon* donnera naissance au *Sporting Club Lamentinois*. L'animosité est d'abord très nette entre les deux clubs. Elle se ressent jusque dans les salles de classe des écoles qui se divisent en deux secteurs. Malheur à celui qui franchit la ligne. Il est repoussé sans ménagement : *Alé la kai-ou !* Aujourd'hui on connaît Gondeau pour le hand-ball et le *CS Bélinois*. Les ambitions footballistiques de ce dernier club lui ont valu le surnom de *Qatar*. En cause, sa politique de séduction financière à l'endroit des bons joueurs d'autres formations. Mais cela ne semble pas avoir « tenu longtemps » et le CSB n'a pas eu la panacée d'une telle pratique.

N'oublions pas le cyclisme bien représenté au Lamentin ainsi que la natation et d'autres disciplines.

Deux ou trois petites « choses » encore

--- Savez-vous qu'à Morne Cabri des professeurs de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) des collèges recherchaient du granit (plutôt inexistant en Martinique) pour leurs cours de géologie ? Il s'agissait de pierres servant de lest aux navires à voile venant de France à vide pour charger le sucre et autres produits du pays. Ces bateaux laissaient sur place ces pierres.

--- Pourquoi, dans le temps, il se disait : *mango mi Lanmantin* ? Jusqu'ici, nous n'avons pas de réponse fiable. Cette expression populaire, et rurale, était commune chez nos amis lycéens du nord, dans les années 50/60 au Lycée Schœlcher.

Dans le sud nous disions *métémangorassi*.

--- Une figure : Valentine Berlan, boutiquière au Lamentin. Son nom fut chansonné sur l'air du glas aux enterrements :

Valentine Berlan ka mandé lajan

Valentine Berlan

Valentine Berlan ka mandé lajan

Mais aussi sur l'air du *Libera* en latin :

Auguss mon fi gadé Valentine Berlan ka tiré runm

Robiné-a ka kouléchichwa

Dlo épi siwo ka fêlimonad

Robiné ka kouléchichwa.

Luceateis

--- En 1954 le Conseil général achète le « Château Aubéry » pour une Ecole Normale qui ouvrira en octobre 1957. Si la délibération et les actes situent le bâtiment au Lamentin, il est considéré aujourd'hui comme étant sur Ducos.

--- Les mares et autres fonds vaseux du Lamentin étaient infestés de sangsues. Pendant la récolte, les bœufs des cabrouets enlisés étaient rapidement recouverts de ces bestioles. A tenter de dégager l'engin, les travailleurs couraient les mêmes risques. Il en était ainsi pour les personnes lors des crues de rivières, dont la Lézarde, et ceci jusque dans les habitations.

Une « âme lamentinoise » ?

Nous pensons qu'elle existe avec son originalité. En tout cas il faut la saisir dans son étonnante évolution.

La localité rayonne sur l'île. Beaucoup de familles Martiniquaises comptent des parents proches ou lointains résidant au Lamentin

La proximité de Fort de France ne gêne en rien la ville. Au contraire. Elle n'en est pas aspirée ou tenue en banlieue importante. Les commerces, petites industries, continuent de s'y installer. Arrêtons-nous là, le phénomène est suffisamment visible dans le paysage et dans ses conséquences plus profondes.

Roger Parsemain

Ouvrages consultés

- *Quand la canne partait en train*, Emile Eadie, Conseil Régional de la Martinique.
- *Histoire des communes Antilles-Guyane*, Pressplay *Le Lamentin*, Micheline Marlin Godier.
- *Les origines du mouvement ouvrier à la Martinique, 1870/1900*, Jacques Adélaïde-Merlande, Cahiers du CERAG, 2^{ème} trimestre 1972
- *Dérive de Josaphat*, roman, Michel Ponnamah, l'Harmattan, 1991.
- *Guide des circuits géologiques de la Martinique*, sous la direction de l'APBGM

Remerciements à René Légarès, Michel Ponnamah, Alfred Mitrail, Charles Barclay, Vincent François-Elie et bien d'autres



Vestiges de l'usine du Lareinty

Pélagie Aliker (1764-1854) de l'Ouganda à la Martinique

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire quelques mots à propos de la petite école communale de Pelletier où, sur la longue route de la connaissance, je fis mes premiers pas.

Je revois...ses deux salles de classe dont l'entretien était assuré chaque matin par Madame ZIEME, ... ses institutrices : Mesdames ROSIER, MARTHE-ROSE, LABONNE...

Au début du siècle dernier, Marie-Thérèse GERTRUDE – fille d'un marin-pêcheur de Saint-Pierre - était en pension chez ma grand-mère maternelle, Isaure VOLNY-ANNE. Elle bénéficiera par la suite d'une bourse de la colonie afin de poursuivre ses études à la faculté des Sciences de Paris.

A son décès en 1950, alors âgée de 49 ans, elle était maître de conférence à la Sorbonne.

Une salle des Archives Départementales et la rue qui longe le Lycée de Bellevue honorent sa mémoire.

Je tenais -avec mes mots- à rendre à toutes les cinq un public hommage.

Dans le cadre d'un travail universitaire il m'a été donné de fréquenter deux documents d'une exceptionnelle richesse que sont :

- Le Journal Officiel de la Martinique (JOM) et
- Le Bulletin Officiel de la Martinique (BOM).

Quatre textes parmi des centaines et des centaines vont plus particulièrement retenir notre attention :

- **Les ordonnances royales de 1832 et de 1836** relatives aux affranchissements des esclaves. L'ordonnance de 1832 ne prévoyait pas d'attribuer un patronyme au nouvel affranchi. Cette erreur sera réparée en 1836 .
- **L'ordonnance royale de 1839** relative au registre matricule des esclaves .
- Enfin, **la circulaire de Victor Schoelcher, en date du 8 mai 1848**, relative à la confection des registres dits d'individualité : 81 registres seront expédiés en Martinique, à répartir entre les 20 communes créées par le décret colonial du 12 juin 1837.

Une fois le travail universitaire terminé, je me suis lancé à la recherche de mes ancêtres. Ce sont ces pages de mon histoire familiale que je vous invite maintenant à feuilleter avec moi.

Précisons déjà pour nos lecteurs non avertis que la recherche généalogique est facilitée par l'existence d'un document établi par le service communal de l'état-civil intitulé : **Table alphabétique décennale**, où sont répertoriés, pour un même patronyme, tous les individus nés, mariés, décédés, ou reconnus.

Exemple 1844-1853

C'est en consultant la table précitée que j'ai découvert le mariage de Philippe ALIKER et de Monique ROGAT en 1852. L'acte de mariage va nous fournir des informations importantes :

- que les deux conjoints ont été affranchis en 1849 ;
- que l'acte d'individualité numéro 2428 de Philippe mentionne qu'il est né à la Dominique, qu'il est le fils de Pélagie, qu'il est âgé de 56 ans et inscrit précédemment au registre matricule des esclaves sous le numéro 5361 ;
- que sa mère Pélagie est présente et consentante. Présente et consentante n'est pas une formule banale. Il faut savoir que jusqu'en 1933, il fallait obtenir le consentement des parents pour convoler. Dans le cas contraire, il fallait faire établir par un notaire ou par le juge de paix du canton, un « acte respectueux » dans lequel le futur informait « respectueusement » ses parents de sa décision de se marier.

Nous sommes donc en 1852, Philippe a 58 ans et sa mère est encore en vie. Nous consultons les registres de 1852-1853 et 1854, acte numéro 259 : décès de Pélagie. C'est Philippe qui va faire la déclaration de décès à la mairie. Cet acte précise que Pélagie est décédée chez son fils à la Duchesne, qu'elle est âgée de 90 ans et qu'elle est née en Afrique de parents inconnus.

Nous savons tous que nous venons d'Afrique mais c'est là le lien concret, tangible, irréfragable. Nous avons la chair de poule.

A ce moment, nous sommes aux archives départementales. Nous faisons une photocopie de l'acte de décès que nous nous empressons de porter à la connaissance de notre oncle le Docteur Pierre ALIKER ; il nous déclare qu'il y a environ quarante ans, un pasteur sud-africain – le pasteur BEST – qui se rend à un symposium à Trinidad, fait escale au Lamentin et là le pasteur apprend qu'il existe une famille ALIKER à la Martinique.

Il interrompt son voyage, se rend au cabinet de mon oncle et lui apprend que son meilleur ami s'appelle ALIKER, qu'il est dentiste au Cap et qu'il est d'origine ougandaise.

Sur une feuille d'ordonnance, Tonton Pierre griffonne quelques mots à l'adresse de notre cousin africain – puis plus rien. Je ne suis pas sûr que notre cousin ait réussi à déchiffrer les hiéroglyphes du bon docteur.

Suite à cette information, nous décidons d'adresser un courrier à l'Ambassade de la République d'Ouganda à Paris, lui demandant de nous fournir toute éventuelle information relative au patronyme ALIKER.

Quelques jours plus tard, nous recevons la réponse : dans le nord-est de l'Ouganda, la partie islamisée, l'ethnie des Acholis est composée d'individus ayant pour patronyme ALIKER qui est donc d'origine arabe : ALI-KER : Le Caire.

Nous communiquons l'information à notre collègue Guillaume DURAND qui travaille en ce moment sur sa thèse de doctorat portant sur les patronymes attribués à la Martinique après 1848. Il nous informe que sur un registre d'état-civil de la commune du Vauclin il a relevé l'acte de décès d'un individu ayant pour nom ACHOLI. Il était né en Afrique de parents inconnus.

Où se trouve l'Ouganda? L'Egypte, le Soudan et l'Ouganda font partie de la région des grands Lacs où, paraît-il, le Nil prend sa source.

L'Ouganda est à l'est de l'Afrique et Gorée à l'ouest : on se perd en conjectures.

C'est à ce moment que l'UNESCO publie la carte *la route de l'esclave*. Nous avons Gorée à l'ouest et Zanzibar à l'est.

Les navires négriers -ces bières flottantes dont parlait Mirabeau- longent la côte orientale de l'Afrique. Une branche se dirige vers le Brésil, une autre vers les Antilles.

Revenons à Pélagie : elle meurt le 1^{er} mai 1854, âgée de 90 ans. Elle serait donc née vers 1764, son fils Philippe naît à la Dominique en 1794.

1794 la convention abolit l'esclavage dans les colonies.

A la Guadeloupe le commissaire de la République Victor Hugues sur la place de la Victoire va décapiter les blancs créoles.

A la Martinique, ces derniers feront appel aux troupes anglaises qui vont occuper l'île de 1794 jusqu'au traité de Paris de 1802 qui restitue la colonie à la France.

1802, Napoléon rétablit l'esclavage. A la Guadeloupe. Le Colonel Delgrès originaire de la Martinique se fait sauter avec ses compagnons au Matouba.

L'esclavage est également rétabli en Guyane par le même Victor Hugues. Il repose dans le cimetière de Cayenne.

Ce ne fut pas le cas d'Haïti « *où pour la première fois la négritude se mit debout et dit qu'elle croyait en son humanité* ».

Donc de 1794 à 1802, la Dominique et la Martinique sont sous domination anglaise. Pour quelle raison Pélagie et Philippe se retrouvent-ils à la Martinique? La question reste ouverte.

Pour terminer, je voudrais souligner, d'un double trait, que l'abolition de l'esclavage c'était hier. De Pélagie à mes enfants : huit générations, quatre esclaves et quatre non esclaves.

La première génération non esclave est celle de ma grand-mère paternelle Louise-Anne. Elle ne savait ni lire ni écrire. Elle devait décéder en 1952. Le 22 mai 1848, son père alors âgé de quelques mois était déjà inscrit au registre matricule des esclaves sous le numéro 574.

Dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage, en tant que crimes contre l'humanité, Christiane Taubira parle d'acte d'amour tragique à propos des femmes esclaves accusées d'infanticide.

L'arbre généalogique est un squelette sur lequel il faut greffer de la chair, des muscles et surtout de la vie : 1764, Pélagie naît en Ouganda. En 1794, elle est à la Dominique. Elle a 30 ans. C'est une belle négresse avec des seins bien fermes et bien debout. Ce qui devait arriver arriva et c'est pourquoi je suis devant vous aujourd'hui.

Merci de votre attention.

Georges Aliker



*Jupin, Médélise, Médéric,
Roxelane, Marthonne
et les autres...habitants du Lamentin
après 1848*

Aujourd'hui, les recherches et les publications de plus en plus nombreuses permettent une bonne connaissance de l'histoire de notre pays et des grandes périodes de son évolution. L'histoire même des communes a fait l'objet de travaux et de publications qui permettent aujourd'hui une rencontre plus personnelle avec les habitants du Lamentin, ceux qui, après avoir vécu la révolution qu'a été l'abolition de l'esclavage de 1848, ont poursuivi leur route en demeurant pour la plupart sur le territoire de la commune.

Il s'agit donc d'observer plus particulièrement les anciens esclaves, nombreux au Lamentin, qui ont gagné leur liberté et qui sont désignés après mai 1848 dans les documents officiels avec le terme de cultivateur pour signifier leur activité professionnelle et leur statut social. Qui sont-ils ? Quel est leur quotidien après l'abolition ? Quel est leur vécu ? Partons à la rencontre de Roxane, Jupin, Médéric, Fanny et les autres, tous gens du Lamentin.

Ces Lamentinois sont pour l'essentiel issus du monde rural, de la campagne.

1. UNE POPULATION RURALE

A/Les données chiffrées

Les chiffres des recensements ou plus précisément des dénombrements de population dont nous disposons pour les années 1849, 1853, 1856, 1864 font état d'une population variant de 8869 âmes

à 12 959 habitants. Le Lamentin est donc le troisième centre de population de l'île, après Saint-Pierre qui compte déjà 22 622 habitants en 1856 et après Fort-Royal (Fort-de-France) qu'elle talonne, puisque le chef-lieu de la colonie est à peine plus peuplé.

Mais si dans les deux premières communes, la part des habitants du bourg dans le total de la population communale est conséquente voire supérieure, au Lamentin, exemple type de la commune rurale, l'essentiel de la population vit hors du bourg, dans les habitations rurales. Ainsi en 1864, plus de 90% de la population du Lamentin est dénombrée sur les habitations, cadre de vie premier des Lamentinois.

B/Un monde d'habitations

En effet, dans ces années au sortir de l'esclavage, l'habitation sucrerie domine dans le paysage lamentinois, elle a en moyenne plus de 100 hectares. Quelques noms de ces habitations sont demeurés dans la toponymie de la commune pour donner aujourd'hui des noms de quartiers.

Citons par exemple l'habitation Acajou qui s'étendait alors sur une superficie de 339 hectares, l'habitation Petit-Morne (250 hectares), Bois-Carré (204 hectares), La Maugée (184 hectares), La Choisi (133 hectares), La Jambette (123 hectares), La Rosière (112 hectares)... Certains de ces noms d'habitations permettent de rappeler que jusqu'en 1888, le territoire communal du Lamentin englobait une grande part de l'actuel territoire de la commune de Saint-Joseph.

Saint-Joseph, né du Lamentin

Aux origines de la commune de Saint-Joseph, nous retrouvons sur le territoire de ce qui était alors la paroisse du Lamentin et dans sa partie nord, une chapelle de hameau entre la rivière Blanche et la Lézarde, c'est la chapelle de Rivière Blanche. Dans cette région assez éloignée du bourg du Lamentin et de celui du Gros-Morne vit une population éparse qui augmentera après l'abolition avec l'arrivée des anciens esclaves qui fuient les habitations. Le 15 octobre 1862, un arrêté du gouverneur érige le hameau de Rivière Blanche en section de commune contre l'avis des maires du Lamentin et du Gros-Morne. Un adjoint au maire du Lamentin en charge de la Rivière Blanche est nommé par le Gouverneur. La même année le diocèse de la Martinique crée la paroisse de Rivière Blanche et met en place un conseil de fabrique. Les raisons avancées pour cette évolution sont les suivantes : la présence d'une chapelle, d'un cimetière, d'un presbytère, d'une école, d'une population d'environ 2400 personnes.

Dans les années 1870, alors que la chapelle de la Rivière Blanche est menacée de fermeture car trop délabrée et sous l'impulsion du curé de la paroisse l'abbé Maillard, les habitants de la Rivière Blanche occupent un nouveau site à environ 4 Km à la Rozière où l'église paroissiale est reconstruite et dédiée à Saint-Joseph. Le bourg se développe et la loi du 24 mars 1888 transforme Saint-Joseph, mais aussi Case Navire (Schoelcher), Fonds Saint Denis et Grand Rivière en communes.

Le Lamentin est certes le domaine de la grande habitation sucrerie, mais les habitations vivrières, caféières ou cacaoyères quoique moins nombreuses contribuent aussi à l'activité économique de ce monde rural. C'est le cas de l'habitation caféière de Mme veuve Sainte-Aude, et de celle de monsieur Luc Cayol.

L'abolition de l'esclavage n'a pas cassé le système de l'habitation, mais elle a modifié les règles et les formes du travail sur l'habitation ; de plus les effets des mutations techniques et économiques de la révolution industrielle vont contribuer au cours de cette période post-abolitionniste à la mise en place de nouvelles structures dans l'économie de la canne et du sucre.

Quel est le nouveau quotidien des Lamentinois des habitations après l'abolition de l'esclavage ?

C/Les mutations du travail, du statut d'esclave aux formes variées du travail agricole

1. Désorganisation du travail

Les sources font état après l'abolition de l'esclavage d'une désorganisation du travail sur les habitations. Le Lamentin, grand centre économique de la colonie, est touché par ce phénomène ; on parle d'arrêt des travaux sur les habitations et de départ en nombre des anciens esclaves désormais libres. Ils se dirigent vers les terres en friche situées sur les hauteurs (Morne Pitault par exemple ou vers le hameau de la Rivière Blanche).

De plus, des nouveaux libres d'autres communes de l'île arrivent sur le territoire du Lamentin où ils espèrent trouver de nouvelles conditions de vie. C'est peut-être cette démarche qu'a effectuée Fulgence, né esclave dans la commune des Trois-Ilets vers 1807 et qui s'installe au Lamentin après l'abolition, avec femme et enfants ; sa compagne Marthonne, elle-même étant originaire de Trois Bourgs.

2. Des conditions nouvelles pour le travail agricole sur les habitations

Des conditions nouvelles de travail sont établies pour tous les anciens esclaves, désormais cultivateurs pour la plupart. Ce nouveau régime de travail est élaboré par une commission présidée par Victor Schoelcher ; elle propose aux nouveaux libres trois formules de travail sur les habitations : l'association, le salaire journalier, le colonage partiaire. Le salaire journalier est la formule qui semble le mieux convenir à ces hommes et ces femmes qui se sont retirés sur les terres libres. Si l'on examine les descriptions d'habitations effectuées dans les années 1850 cette tendance est confirmée. Ainsi :

- l'habitation Belle Etoile est exploitée uniquement au salaire,
- l'habitation La Jambette aussi est exploitée au salaire, sauf une seule pièce exploitée au colonage.
- Ce même cas de figure se retrouve à l'habitation Grand Champ ou à La Maugée ou encore à La Choisi.

Toutefois quelques exemples de contrats d'association conclus par des nouveaux libres peuvent être cités ; comme celui conclu entre Antoine et Saint-Paul anciens esclaves et le propriétaire de l'habitation de La Rivière Blanche, Joseph Peu Duvallon. Ce contrat a été établi devant maître Théobald Durieu, notaire au Lamentin, le 21 juillet 1848.

Un autre mode de travail se répand à partir des années 1853, il s'agit du travail à la tâche, système employé dans les colonies anglaises. Le travailleur est payé en fonction du travail accompli, par exemple en fonction de la quantité de cannes coupées.

3. De nouveaux travailleurs agricoles au Lamentin : les immigrés.

En effet les propriétaires d'habitations de la commune sont demandeurs de cette main d'œuvre pour pallier les départs qu'ils ont enregistrés. Ainsi si l'on observe les listes de demandes d'immigrants et les listes des propriétaires ayant droit à des immigrants, on estime que de 1854 à 1865 3130 demandes d'Indiens ont été formulées par des propriétaires du Lamentin ; de 1856 à 1866 ce sont 3651 Africains qui sont demandés ; de 1859 à 1866 647 demandes de travailleurs chinois émanent des propriétaires du Lamentin.

Autre chiffre relatif aux seuls Africains : le premier convoi d'Africains arrive en Martinique en 1857 avec 445 futurs travailleurs qui devaient être répartis entre 23 propriétaires de la colonie ; 45 de ces travailleurs sont répartis entre 3 propriétaires du Lamentin.

Désormais dans le groupe des cultivateurs au Lamentin et comme dans d'autres communes de la Martinique, on retrouve aux côtés des anciens esclaves ce nouveau groupe de travailleurs qui s'inscrit dans le quotidien du territoire. Dans les registres d'état civil, il est possible de les identifier comme dans cet extrait de registre de décès du Lamentin qui consigne le décès de :

Sambo, cultivateur, né au village de Yonngo côte de Loango en Afrique, arrivé le 8 décembre 1860 à bord du Splendide n°3.

Mais à partir des années 1860, les cultivateurs lamentinois disposent d'un nouveau lieu de travail sur le territoire communal, il s'agit de l'usine centrale.

4. Un nouveau lieu de travail : l'usine centrale

C'est en effet sur le territoire du Lamentin qu'est édifiée en mai 1862 la première usine centrale de la période post-esclavagiste, il s'agit de l'usine à sucre du Lareinty. Le Lareinty emploie près de 200 travailleurs locaux et immigrés, dont un certain nombre de Chinois.

En 1871, une autre usine centrale s'installe sur le territoire du Lamentin, il s'agit de l'usine de Soudon où sont employés aussi des cultivateurs lamentinois qui deviennent pour certains ouvriers d'usine ou qui travaillent la canne sur les terres des usines.

2. TRANCHES DE VIE DE LAMENTINOIS DES ANNEES 1848

A/ La grande affaire de l'identité

1. L'acte d'individualité

Une affaire occupe les anciens esclaves, c'est celle de l'identité citoyenne. En effet, la grande majorité des nouveaux libres du Lamentin s'est dirigée vers la mairie de la commune afin d'obtenir en tant que citoyen son premier document d'état-civil : l'acte d'individualité. Ce document très important a permis à Jupin, Roxelane, Médéric, Fanny, Marthonne et les autres d'obtenir un nom et de constituer une lignée.

Ces noms sont attribués par l'officier d'état-civil dans des conditions parfois particulières: transformer par exemple le prénom en nom, comme cela a été le cas de Georges qui en janvier 1849 se présente devant l'officier de l'état-civil du Lamentin ; son lieu de naissance est inconnu. Il obtient le nom de SEGOIRE (anagramme), et devient dès lors citoyen de la commune.

Autre exemple d'attribution de patronyme, Oscar reçoit comme patronyme un prénom, il s'appellera désormais FRANCOIS Oscar.

Un autre de nos cultivateurs, Jupin obtient son identité à partir de son acte d'individualité n° 823 établi à la mairie du Lamentin le 29 avril 1855 :

*Le citoyen **Jupin**, néen Afrique, âgé d'environ 48 ans, fils de parents inconnus, domicilié au Lamentin et inscrit précédemment au registre matricule des esclaves sous le numéro.... S'est présenté devant nous et a reçu les nom et prénom de **LAIGLE Jupin**.*

Mairie du Lamentin, le 29 avril 1855

Le Maire.

C'est le 19 mars 1855, que Médéric, cultivateur né au Lamentin vers 1805 obtient avec l'acte d'individualité n° 591 un patronyme, il reçoit le nom de MARMONT

Une dizaine de jours plus tard, le 1^{er} avril la jeune Médélice, 13 ans reçoit elle aussi un patronyme, mais en fait, Médélice reçoit le nom qui avait déjà été attribuée à sa mère Marguerite comme l'indique son acte :

*La citoyenne **Médélicenée** dans la commune du Lamentin âgée d'environ 13 ans, fille de...et de**Marguerite CLERMONT**, domiciliée au Lamentin et inscrite précédemment sous le n° s'est présentée devant nous et a reçu les noms et prénoms de **CLERMONT Médélice**.*

Mairie du Lamentin, le 1^{er} avril 1855

Le Maire

2. La constitution de lignées lamentinoises par les anciens esclaves

Ces nouveaux citoyens constituent des familles, des lignées. Certains d'entre eux se marient immédiatement après l'abolition. On enregistre effectivement dans la commune une poussée des mariages, au moins jusqu'en 1851 avec plus de 140 mariages par an (environ 12 par mois) ; le record mensuel est obtenu en novembre 1851 avec 29 mariages ! Il faut attendre la fin des années 1850 pour retrouver des valeurs plus basses avec environ 30 mariages par an.

C'est ainsi qu'Oscar né esclave au Lamentin vers 1820 et qui a reçu le patronyme de FRANCOIS après l'abolition, épouse une femme de son milieu, cultivatrice comme lui et dénommée Roxelane. La famille demeure au quartier Gondeau ; une de leurs filles Agathe Corine, épouse, elle, le 22 septembre 1869 Alexandre Bourgeois, elle décède 5 ans plus tard, en mai 1874. Francois Oscar, lui, meurt le 29 juillet 1897 en sa demeure de Gondeau à l'âge de 77 ans.

Jupin qui au moment de l'abolition de l'esclavage est déjà un adulte, sera aussi à l'origine d'une lignée importante dans la commune, celle de la famille Laigle. Lui aussi se marie, il épouse Augustine Binferly, une cultivatrice née vers 1811, fille d'Estelle, une esclave.

Un des enfants de Jupin et d'Augustine, Vincent Laigle cultivateur comme ses parents jouit d'une grande renommée dans son quartier et dans les environs jusqu'à son décès le 18 décembre 1920 à son domicile du quartier Chambord à près de 80 ans. Vincent s'est marié deux fois ! Une première fois en 1864 à l'âge de 23 ans, il épouse Marie Madeleine 20 ans. Marie Madeleine meurt en 1886 ; et deux ans plus tard en 1888 Vincent épouse en secondes noces Amélie.

A propos de Fulgence natif des Trois-Ilets et qui est installé au Lamentin nous le retrouvons le 30 avril 1849 à la mairie du Lamentin pour y recevoir une identité et obtenir le nom de BOURGEOIS, qui donnera naissance là aussi à une grande famille lamentinoise implantée principalement dans les quartiers Chambord, Belfort ou sur l'habitation Le Baleu ! Fulgence Bourgeois lui-même s'il constitue une famille et reconnaît ses enfants demeure célibataire, il ne s'est pas marié.

3. Quel espoir d'une mobilité économique ?

Quelques pistes, quelques signes d'une très relative ascension sociale et économique des cultivateurs anciens esclaves peuvent être soulignés.

- Fulgence Bourgeois au moment de son décès en octobre 1881 est présenté comme propriétaire et non plus comme cultivateur ou ancien cultivateur.
- Médéric Marmont et son épouse Rosane sont présentés en 1864 au moment du mariage de leur fille Marie-Madeleine non pas comme des cultivateurs, mais comme des propriétaires. Nous savons par ailleurs qu'au mois de mai 1859, les époux Marmont ont fait l'acquisition d'une portion de terre de plus d'un hectare et que cette vente a été enregistrée par le notaire Maître Sainte Claire à Fort-de-France.
- En 1897, lorsque nous retrouvons la fille de Médélice Clermont, Marie-Mathilde, elle exerce la profession de couturière et elle signe l'acte de naissance de son fils : fille et petite-fille d'esclave, Marie-Mathilde est alphabétisée !

Micheline Marlin-Godier



Les Registres d'individualité du Lamentin

Les travaux sur les registres d'individualité du Lamentin ont débuté en février 2011 pour s'achever en juillet 2012.

Précédemment disponibles sur place aux Archives Départementales, les registres ont été mis en ligne sur le site BNPM (Banque Numérique des Patrimoines Martiniquais) des archives, ce qui nous a largement aidés.

Notre équipe était composée de cinq personnes pour le dépouillement, la saisie et le contrôle des actes : Thérèse Marie Jean Bart, Danielle Joseph, Monique Sainte-Rose, Alfred Fortuné et Judith Rochambeau.

Yvon Saint-Louis-Augustin a ensuite finalisé le document.

La population d'esclaves au Lamentin en 1838 s'élevait à un peu plus de 8000 individus. Pourtant, seulement 6205 actes d'individualité ont été établis (à partir de 1849). Cet état de fait s'explique par deux raisons essentielles :

- De nombreux affranchissements sont intervenus entretemps
- Tout le monde ne s'est pas présenté

EXEMPLE :

Marguerite se présente le 09/02/1854. Elle reçoit le nom de **MONFLOT** et est répertoriée sur le registre RI03 sous le n° 161 bis.

Nous avons pu savoir qu'elle a **4 enfants**: Didier Julie, Jacques Philippe, Paul et Louis Joseph (information recueillie en mention marginale sur l'acte de naissance de Didier Julie concernant sa légitimation lors du mariage de ses parents : nous en reparlerons.)

Pourtant, seul Jacques Philippe est retrouvé, recensé plus tard le 31/07/1859 sous le n° 165 sur RI06

En revanche, certains individus se sont présentés deux fois.

BELLAIRE Clémencin dit Fanfan 29 ans, fils de Modestine:RI02 acte n°316 du 04/09/1854 puis acte n° 1049 du 05/06/1855.

MIEVILLY Régis, fils de Martine (dcd): RI01, 45 ans, acte n° 810 du 05/02/1849 puis RI03, 35 ans, acte n° 3099 du 20/09/1850

Comme on peut le constater, il y a parfois des incohérences ; autre exemple :

NOM	PRENOM	AGE	MERE	PERE
MARYTHIME	Jean Marie	35	!	!
MARYTHIME	Louisia Françoise	42	!	!
MARYTHIME	Louis ou Augustin	20	Louisia	Marythime Jean Marie
MARYTHIME	Marie Floralise	21	Louisia	Marythime Jean Marie

Marythime Jean-Marie, le père, 35 ans, a deux filles de 20 et 21 ans : père à 14 ans ?

LES RESULTATS

Les 6205 inscriptions des RI concernent aussi bien les habitants du Lamentin que ceux de Saint-Joseph, qui lui était rattachée à cette époque.

On notera la période particulièrement longue (18 ans) sur laquelle se sont déroulées ces inscriptions (certaines communes, comme le Carbet n'ont mis que 3 ans pour 2645 actes) : en effet, alors que personne ne s'est présenté en 1848, d'autres ont continué à le faire jusqu'en 1867, avec une pointe en 1849 (2866 individus) et en 1855 (1387 individus).

SAINT JOSEPH : RIVIERE BLANCHE

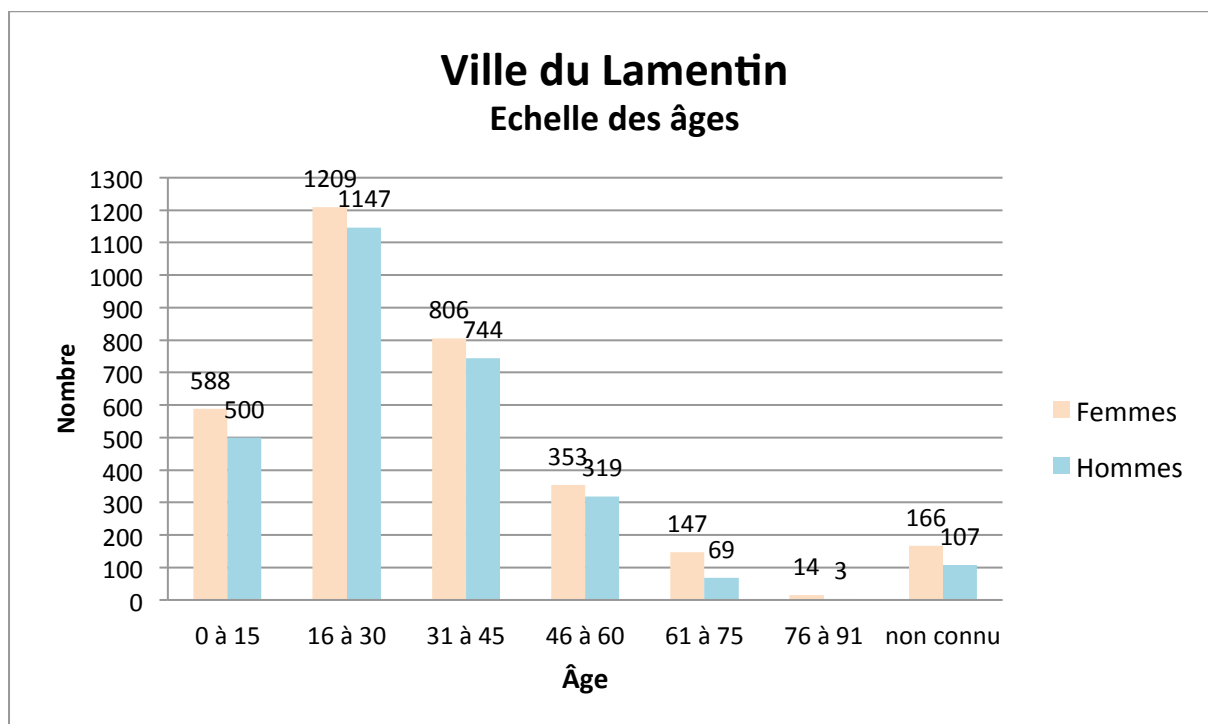
La commune actuelle de Saint Joseph, créée en 1888, était une section du Lamentin appelée Rivière Blanche. Les anciens esclaves de cette localité ont été recensés au Lamentin.

Toutefois, la section n'ayant été créée qu'en 1862, sur les RI, on ne trouve aucune mention de *Rivière Blanche* quant au lieu de naissance et de résidence de ses habitants.

LE SEXE, L'ÂGE

La répartition par sexe ne diffère guère des autres localités, les femmes restent plus nombreuses que les hommes.

En ce qui concerne l'âge, soulignons l'importance des jeunes : comme on peut le voir sur l'échelle des âges, les moins de 20 ans représentent près de 30% de la population.



LE LIEU DE NAISSANCE

Ici encore pas de grosses divergences avec le reste des communes : la grande majorité des habitants est née au Lamentin (presque 79%), les natifs d'Afrique étant peu nombreux (7%). Quelques autres sont nés dans une autre commune ou dans la Caraïbe.

LES PARENTS

Le nom du père est rarement mentionné et parfois l'enfant porte son nom.

Peu de mention d'enfants légitimes, légitimés ou reconnus plus tard.

On remarque que quelques dates de naissance sont renseignées (environ 380).

LES PATRONYMES

La commune du Lamentin est celle qui compte le plus grand nombre de nouveaux citoyens.

Quand on connaît la problématique de l'individualisation de l'époque – les esclaves perdaient leur patronyme d'origine et de plus, ils pouvaient changer plusieurs fois de prénoms selon leurs différents maîtres, ils ignoraient leur ascendance, – on imagine l'ampleur et la difficulté de la tâche pour les personnes en charge de l'attribution du nom.

Au total, 3059 patronymes ont été attribués.

Plusieurs pistes ont été utilisées pour les composer :

- ❑ Noms à connotation biblique, historique:
 - LAZARE, MELCHIOR, BALTHAZAR,
 - NERON, CLOVIS, RICHELIEU
 - ROUSSEAU, BOILEAU
- ❑ Noms de lieux:
 - DAMAS, BOGOTA, GANGE, KREMLIN,
 - FREJUS, SINAÏ, CORDOUE...
 - VATICAN
- ❑ Noms en rapport avec le physique
 - LEGROS, BELCOU, GRONÉ, GRAS
 - CHARMANT, GIGANTESQUE, GRAND,
 - LABRUNE...
- ❑ Noms faisant référence au caractère :
 - MOLOCOÏ, SAUVAGE, PARESSEUX, SEVERE, ALERTE, CHARMANT...
- ❑ Des anagrammes :
 - TORVIC Victor, TORVICE Victoire, LECNAHC (Chancel), SUJEL (Jules), NITSED Destin, RION (Noir) Négresse, ENIREHTAC Catherine....
- ❑ Noms en rapport avec la profession:
 - PÊCHEUR, CORDONNIER, FERRANT, MACHYNISTE
- ❑ Des noms de l'Afrique:
 - ALIKER, BACOT, BIROTA, ZOBDA, LABANARD, ALCIMADURE, BOLO
- ❑ Des noms français :
 - BATAILLON, BEAUDOIN, DIVIN, GILLOT, HIPPIAS, LEKAIN, MARTEL, PALMIER
- ❑ Diverses déclinaisons à partir d'une racine
 - ROSIN – ROSINE – ROSINEL – ROSINET
- ❑ Quelques singularités:
 - CALEÇON, LAMISERE, PERROQUET, QUELCONQUE, VESTON, MAISON, GOUPILLON, LHERMITTE Bernard, POISSON, BETAFEU, HARICOT ...

❑ Certains n'ont tout simplement pas reçu de nom

Aujourd'hui subsistent quelques uns de ces noms, beaucoup d'autres ont disparu.

QUELQUES EXEMPLES DE FAMILLES :

❖ FAMILLE NOEMI-MONFLO

Les recherches sur les RI nous ont entraînés dans la consultation des registres d'esclaves. C'est ainsi que cette famille a retenu notre attention à cause des informations intéressantes qu'elle révèle.

Le 29/09/1842 est déclarée la naissance de « Didier Julie » (acte n° 160) avec une mention marginale de légitimation. A partir de cet acte, nous consultons l'acte de mariage des parents.

Il ressort que lors du mariage NOEMI-MONFLO le 08/11/1859, quatre enfants ont été légitimés (Didier Julie, Jacques Philippe, Paul et Louis Joseph).

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, sur les registres d'individualité du Lamentin, seul Jacques Philippe est recensé (RI06) et seulement le 31/07/1859, alors que sa mère y est répertoriée depuis le 09/02/1854 sur un autre registre (RI03)

On peut imaginer que les autres enfants n'ont pas été présentés (comme nous l'avons mentionné tout à l'heure) et que le mariage des parents fasse office d'acte d'individualité. Mais il y a la possibilité qu'ils l'aient été dans une autre commune ou sous un autre nom.

Cette dernière éventualité n'a pas été retenue, puisqu'on retrouve le mariage de **NOEMIE** Louis Joseph avec MAMIE Jeanne Inocente, sur les registres d'Etat Civil du Lamentin, acte n° 145 du 25/04/188, avec légitimation de 3 enfants, dont 1 né à Ducos en 1875. Cet acte précise aussi que la mère, Marguerite, est décédée le 28/06/1875 au Lamentin.

❖ FAMILLE CARTO-SILVIUS

Ces anomalies dans le recensement de la population sont parfaitement illustrées par la famille CARTO-SILVIUS. En effet, alors que la mère Polixène et le père Silvain sont reconnus comme citoyens en 1849 et le même jour, aucun des enfants n'est mentionné.

RI03	2742	SILVIUS	Silvain	M	Afrique	4 2	Parents inconnus	Parents inconnus	4524	Lamentin	14/10/1849
RI03	2743	CARTO	Polixène	F	Lamentin	3 9	Laurencine	!	4548	Lamentin	14/10/1849

Ils se marient un an après en 1850, mais il n'est toujours pas question d'enfants sur l'acte de mariage que nous avons consulté (n°432), alors qu'une mention marginale pour deux des enfants fait état d'une légitimation par ce mariage. Il faudra attendre plusieurs années pour voir l'inscription des cinq enfants sur les RI et en ordre dispersé: 1855 pour deux, 1861 pour un, 1862 pour deux autres. De plus, leur reconnaissance n'interviendra qu'en 1865 !

❖ FAMILLE BRISON

Il n'était pas rare de voir les habitants se présenter en famille. Par exemple « Ambroisine », la mère, est accompagnée de ses neuf enfants : ils reçoivent le nom de BRISON

RI01	511	BRISON	Ambroisine	Lamentin	7	Calixte (dcd)	511
RI01	514	BRISON	Césaire	Lamentin	5	BrisonAmbroisine	5096
RI01	513	BRISON	Clémencin	Lamentin	8	BrisonAmbroisine	5092
RI01	512	BRISON	Hippolyte	Lamentin	0	BrisonAmbroisine	5090
RI01	519	BRISON	Joseph	Lamentin		BrisonAmbroisine	7359
RI01	517	BRISON	Laurette	Lamentin	0	BrisonAmbroisine	5153
RI01	516	BRISON	Lucette	Lamentin	2	BrisonAmbroisine	5049
RI01	518	BRISON	Marie Magdeleine	Lamentin		BrisonAmbroisine	5154
RI01	515	BRISON	Michel	Lamentin	3	BrisonAmbroisine	5097
RI01	520	BRISON	Pierre	Lamentin		BrisonAmbroisine	8074

❖ FAMILLE BELLAME

L'une des familles la plus nombreuse est celle qui se verra attribuer le nom de BELLAME :

BELLAME	Céline	F	Lamentin	19	BellameLouisonne
BELLAME	Charles	M	Lamentin	19	BellameEdouarlise
BELLAME	Edoualise dite Silvanie	F	Ducos	!	BellameLouisonne
BELLAME	Elisabeth	F	Lamentin	33	BellameLouisonne
BELLAME	Ernest(1)	M	Ducos	25	Rose (dcd)
BELLAME	Isabelle- Césarine		Lamentin	18	BellameLéonise
BELLAME	Joseph (2)		Ducos	48	Marie-Honorine (dcd)
BELLAME	Joseph (3)		St Esprit	43	Agnès (dcd)
BELLAME	Laurencin dit Alphonse		Ducos	32	BellameLouisonne
BELLAME	Laurencin- Alphonse		Ducos	32	BellameLouisonne
BELLAME	Léocadie- Alphonsine		Ducos	22	BellameLouisonne
BELLAME	Léonise		Ducos	31	BellameLouisonne
BELLAME	Louis		Ducos	17	BellameLouisonne
BELLAME	Louisonne*		Ducos	55	Honorine
BELLAME	Marie-Elisabeth		Ducos	16	BellameEdoualise dite Silvanie
BELLAME	Marius		Lamentin	17	BellameEdouarlise
BELLAME	Rose dite Rosalie		Ducos	18	BellameLouisonne
BELLAME	Samuel dit Médouze		Ducos	28	BellameLouisonne
BELLAME	Suzanne		Ducos	14	BellameEdoualise dite Sante
BELLAME	Vilfride Honoré		Lamentin	18	BellameLéonise

*la mère – (1) aucun lien (mère différente) – (2) son frère – (3) aucun lien (mère différente)

On notera donc que des personnes sans lien de famille pouvaient se voir attribuer le même nom !

D'AUTRES EXEMPLES

SALVADOR	20 membres
VERTEUIL	18
TALBOT	16
TOBIE	15
MAZARIN	14
PETITOT	13
QUINA(T)	13
RUBANY	12
TEILFEU	12

CLIN D'OEIL

Pour terminer, nous n'avons pas pu nous empêcher de faire une petite incursion dans les registres qui suivent les années de l'abolition. C'est ainsi que nous avons découvert que certains actes comportent des précisions très intéressantes sur les pratiques des années qui ont suivi l'abolition de l'esclavage. Ainsi, d'après l'acte de décès **de Charles MASSOU (acte n° 50)**, nous apprenons qu'il est arrivé ici en qualité d'engagé sur l'habitation de Mr Thaly, famille encore très représentée aujourd'hui à Saint-Joseph.

Nous connaissons même le nom du navire sur lequel il a voyagé.

Extrait de l'acte de DC

« L'an 1877 et le dimanche 12ème jour du mois de Mai à une heure de relevée. Par devant nous Grandisson Lamartinière adjoint spécial de la section de la Rivière Blanche, commune et canton du Lamentin (...), sont comparus les sieurs Nestor Ledoyen, âgé de 56 ans et Auvarbury Hilaire, âgé de 32 ans, (...) lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier, à 9 heures du soir, le sieur Charles Massou, âgé de 28 ans, (...) né en Afrique, de parents inconnus, arrivé dans la Colonie le 28 juillet 1862 par le navire la Stella n° 2, est décédé en sa demeure sur l'habitation dite la Charmille, sise en cette dite section, appartenant au sieur Marcelin Thaly auquel il était engagé..... »

CONCLUSION

Ce voyage dans le monde de nos ancêtres, riche en instruction, nous donne l'envie d'aller plus loin.

L'un de nos objectifs est de transmettre le fruit de nos travaux à travers une base de données facile d'utilisation.

Il serait intéressant de pouvoir enrichir cette base avec les informations issues des registres des esclaves, qui, contre toute logique, comportent des mentions marginales inattendues (reconnaisances, légitimations, mariage, etc) [alors que la référence pour les nouveaux citoyens est officiellement le Registre d'Individualité qui tient lieu d'acte de naissance].

Notre tâche n'est donc pas terminée !!!

Judith Rochambeau



HISTOIRE DE JOSEPH MILLET (1782-1832),
Alias Joseph dit Milléty
« COMPAGNON D'INFORTUNE DE CYRILLE BISSETTE »
Maître-Confiseur et Marchand de Saint-Pierre,
rue du Petit Versailles
Déporté de la Martinique en 1823.

L'histoire de Joseph Millet nous donne l'occasion de nous plonger dans un épisode de l'histoire de la Martinique et, à travers l'exemple de cet « homme de couleur », de nous intéresser au destin de tous ces autres, victimes de ces événements de décembre 1823, couramment appelés « Affaire Bissette ». Pour la plupart restés anonymes, ils étaient pourtant plus de 200 condamnés à la déportation, voire 1500 chassés de leur foyer car ceux qui n'étaient pas arrêtés par la force, étaient *invités à quitter la colonie* dans les plus brefs délais.

Cet événement marqua un véritable tournant dans l'histoire de la Martinique, (elle eut même des répercussions dans d'autres colonies, comme à la Réunion). Par cette véritable « purge », les blancs créoles voulaient affaiblir pour toujours la classe des gens de couleur mais n'en avaient pas prévu les conséquences, car sitôt arrivés à Brest, les 3 principaux condamnés : Bissette, Fabien et Volny, assistés de leur avocat Maître Isambert, se pourvoyaient en cassation, ce qui eut pour effet de rendre publique cette bataille juridique et donc, d'alerter l'opinion. Bissette fut condamné à l'exil pendant dix ans. A Paris, il radicalisa sa position et milita avec Fabien en faveur d'une abolition immédiate de l'esclavage.

Parmi les hommes de couleur de Saint-Pierre qui furent arrêtés, Joseph Millet (marchand-confiseur), Hilaire Laborde (dentiste), Joseph Richerou Eriché et Montlouis Thébia (tous deux marchands-tailleurs et porteurs de la brochure compromettante*), « *étaient considérés comme étant des leaders de l'affaire Bissette et d'autant plus dangereux qu'ils avaient étendu leurs réseaux commercial et personnel dans tout le royaume.* ».

Thébia et Eriché étaient même désignés ironiquement par les blancs de la colonie, comme les « députés des hommes de couleur ». Cette brochure intitulée : *De la situation des gens de couleur libres, aux Antilles Françaises* avait été éditée très légalement à Paris, où elle circulait tout aussi librement. De retour aux Antilles, Eriché et Thébia n'avaient fait que la ramener dans leurs bagages.

Ce que nous apprend ISAMBERT dans ses mémoires et plaidoiries

(Mémoire justificatif des hommes de couleur de la Martinique condamnés par ... Par Isambert (François André, M.), Bissette (Cyrille Charles Auguste, M.), France. Cour de cassation)

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040280/f7.image>: Mémoire au Conseil d'État pour les déportés de la Martinique à fin d'autorisation de mise en jugement du sous-préfet de Brest et du commandant du navire "le Chameau", pour détention arbitraire et séquestration de personnes [signé : Isambert,..., le 21 mai 1824]

Les raisons de son arrestation

Monsieur Millet était chargé de recevoir par procuration une somme de 20.000 Frs du Substitut du procureur du Roi de Saint-Pierre de Martinique. Celui-ci l'avait touchée et la gardait depuis plus de vingt ans. On ne parvint au paiement qu'après des menaces de le faire poursuivre. Millet avait aussi donné commission à Bissette de recouvrer 5.000 Fr. dus par billet sur un avoué au Fort-Royal et des poursuites avaient été commencées. Parmi les pièces compromettantes saisies au cours de la perquisition chez Bissette, se trouvait une lettre (pièce n° 86) par laquelle M. Millet remerciait M.Bissette d'être parvenu à faire un recouvrement sur cet avoué. Millet s'était servi de ces expressions: *"vous avez remporté une belle victoire sur l'ennemi, je vous constitue pour le reste de cette affaire mon quartier-général..."*. Celle-ci fut qualifiée de séditeuse, par les mots utilisés mais sans doute aussi, parce que l'administration coloniale refusait le droit pour un homme de couleur de réclamer le paiement de ses dettes à un blanc créole.

Ainsi, parmi les déportés plusieurs étaient des créanciers des créoles: on cite entre autres Jacob Lebrun et Francisque, propriétaires, forcés de s'embarquer sans avoir pu obtenir le paiement de sommes assez considérables qui leur étaient dues par un magistrat.

Quelques jours avant les arrestations de l'affaire Bissette, un autre cas est signalé dans le Télégraphe de Port-au-Prince de septembre 1824 :

« Léonce, négociant mulâtre a été condamné à un mois de prison et à 1.000 frs d'amende pour avoir eu chez lui une discussion avec Beaudu fils, négociant, au sujet de l'acquit d'une traite, et avoir élevé des doutes sur la solvabilité de cette maison. Les blancs se trouvèrent offensés en la personne de Beaudu fils. Ils parurent armés aux portes du tribunal, vociférant la condamnation. Le tribunal composé d'un juge, (n'osa) résister et condamna Léonce comme un mulâtre insolent. Il a été depuis déporté. Ce jugement (du 4 décembre 1823) ne précède que de dix jours les arrestations. »
(http://ufdcimages.uflib.ufl.edu/UF/00/09/59/43/00108/01824-08-29_no_39.pdf)

C'est en effet le 12 décembre 1823, qu'a lieu la descente de police chez Bissette, rue Blénac, le 13 il est cité à comparaître devant le tribunal de première instance et ne reverra plus son domicile. Les arrestations commencèrent ainsi à Fort-Royal puis à Saint-Pierre le 23 décembre. C'est donc aussi chez lui, en pleine nuit, ce 23 décembre 1823, à 3 heures du matin que Joseph MILLET est saisi dans son sommeil et arrêté, sans d'ailleurs émettre aucune résistance. (Cependant Maître ISAMBERT précise que J. Millet fut maltraité.)

Avec lui se trouvent des hommes de couleur parmi les principaux négociants de Saint-Pierre: Joseph Ériché, Mont-louisThébia, Etienne Pascal, Armand, Hilaire Laborde, Germain Saint-Aude, Jean-Michel Dufond, Angel, Joseph Verdet, Montganieret Édouard Nouillé...., tous ces hommes figurent sur une liste établie par Richard de Lucy, tous seront déportés, dont plusieurs au Sénégal.

Ils sont d'abord transférés du Fort, à bord de la goélette *la Béarnaise*, mouillée dans la rade de Saint-Pierre. Puis après un incendie, passent sur *la Constance*. Et ainsi que le décrit Françoise Thésée: « ces 15 personnes détenues sur la Constance, n'étaient que les premières d'une longue liste auxquelles serait refusé le secours de la justice »

Là s'arrêtent nos informations. Qu'était devenu Joseph Millet ? Où avait-il été déporté ? et d'ailleurs qui était cet homme ? et qu'était devenue sa famille ?

Avant l'affaire Bissette, Joseph Millet était l'une des trois personnalités les plus riches de Saint-Pierre parmi les hommes de couleur.

Dans *Le Général Donzelot à la Martinique: vers la fin de l'Ancien Régime colonial ...* » de Françoise Thésée, Joseph Millet est décrit comme un métis libre de 49 ans, maître confiseur à Saint-Pierre, dont la fortune est évaluée à 60.000 gourdes, donc bien plus élevée que celle de J Eriché (27.000 gourdes) ou M Thébia (40.000 gourdes) eux-mêmes déjà qualifiés de *notables de couleur* et de *riches commerçants* de Saint-Pierre.

Dans *Les livres de couleur en Martinique: de septembre 1802 aux débuts de la Restauration* par Abel Louis, Joseph Millety dit Millet, homme de couleur libre, cumule les qualificatifs de propriétaire et marchand confiseur de Saint-Pierre, propriétaire de trois maisons à Saint-Pierre, d'une habitation vivrière au Carbet et d'une créance active sur une habitation sucrerie appartenant à un blanc. Un peu plus loin, on évalue, en fait, l'ensemble de ses capacités financières à 300.000 francs.

Dans *Sweet Liberty : The Final days of slavery in Martinique* par Rebecca HartkopfSchloss (2009), voici ce que nous apprenons encore :

Après avoir été transféré sur la Constance, Joseph Millet fut déporté en France. Il fut envoyé à Brest, avec Laborde, Richer et Thébia. Après avoir été retenus sur le bateau-prison en rade de Brest pendant 4 mois, dans des conditions sans aucun doute très inconfortables, on leur signifia qu'ils passeraient à l'étranger.

Ils arrivèrent au Havre, un mois plus tard. De là, Laborde et Richer partirent pour l'île de Saint-Thomas dans les Caraïbes (actuelles Îles Vierges des États-Unis).

Millet et Thébia demandèrent à rester en France où ils avaient des relations, notamment avec la Maison des frères Petit, dont ils étaient les correspondants pour leurs échanges commerciaux. M. Henri Petit, l'un des frères, se porte même garant de "leur bonne conduite" et ils obtiennent l'autorisation du Préfet de rester au Havre pour six mois de plus...seulement.

Millet écrit à sa femme et ses enfants pour qu'ils le rejoignent.

Est-ce le poids de leurs relations de commerce ou la requête en sursis envoyée au Roi, en juillet 1824 par Maître Isambert? , il semble que la justice coloniale relâche un peu la pression sur M.Millet.

En effet, deux ans plus tard, Millet et sa famille étaient toujours en France où ils apparaissent dans des documents officiels. En août 1826, le directeur de la police, écrit au ministre de la marine pour déterminer si la femme de Millet, ses deux sœurs et leurs deux enfants pouvaient retourner en Martinique, pour assister la veuve Millet (?) dans son grand âge. Parce que rien n'empêchait légalement leur voyage, le ministre donna les instructions pour délivrer leur passeport; cependant Joseph Millet devait rester sur le continent.

D'autre part, on apprend que :

*En 1830, Mr Millet avait "plusieurs de ses enfants, au lycée Louis Le Grand" à Paris, comme Mr Fabien. (Source: *Les noms de famille de la population martiniquaise d'ascendance servile de Mr G.Durand*, et aussi : *Education et instruction en Martinique: 1635-1830*, par Henry Delinde):

« Les premières traces que nous ayons trouvées d'enfants de couleur bénéficiant de bourse pour la France au XIX^{ième} siècle concernaient le sieur Fabien et Millet. Le sieur **Millet** était un

*homme de couleur libre, déporté de la **Martinique** en 1824 pour délit politique. Celui-ci avait plusieurs enfants au collège Louis le Grand et en 1830, il sollicitait une bourse pour l'un d'entre eux. Cette même année, le jeune **Fabien** qui bénéficiait d'une bourse décédait. Le Ministre de l'instruction l'attribuait en partie au jeune Millet. »*

On trouve plus tard à PARIS une ordonnance du Roi du 28 Février 1831, qui autorise le sieur Joseph né à la Martinique le 02 août 1782 , demeurant à Paris, à continuer d'utiliser le nom de Millet, sous lequel il est généralement connu, en l'ajoutant à celui de Joseph, et de s'appeler Joseph Millet....SOURCE**: *Bulletin des lois de la République Française, Volume 2* et aussi "Dictionnaire des familles qui ont fait modifier leurs noms par l'addition de la particule ou autrement..." (*Buffin PARIS 1867*).*

Joseph Millet était donc âgé de 41 ans au moment de l'affaire Bissette, (contrairement à l'âge de 49 ans que lui donne Isambert, par erreur, dans ses plaidoiries).

En 1837, on relève, **un Millet Louis Émile de SAINT-PIERRE, sur la liste des élèves du collège Royal de St-Louis, promu au tableau d'honneur de rhétorique pour l'année 1836-37. (Source : *Le livre d'honneur des élèves de l'université: annuaire d'émulation*)*

En 1846, encore, **un Millet Louis Joseph de Saint-Pierre, sans doute le même Louis-Émile, admis le 30 août 1846, à la Faculté de droit de Paris... (Source : *Notice sur le doctorat en droit: avec un tableau de l'enseignement et des ... par Adolphe de Fontaine de Resbecq, <http://books.google.fr/books...>*)*

Mais qu'en était-il du père, Joseph Millet, qu'était-il devenu après le retour de sa famille en 1826 ? Avait-il pu, lui aussi, se réinstaller à la Martinique tout comme Joseph ÉRICHE, à la faveur de l'armistice de 1830 ? (*Stella Pame: Cyrille BISSETTE, martyr de la liberté*)

RECHERCHES SUR ANOM, on trouve:

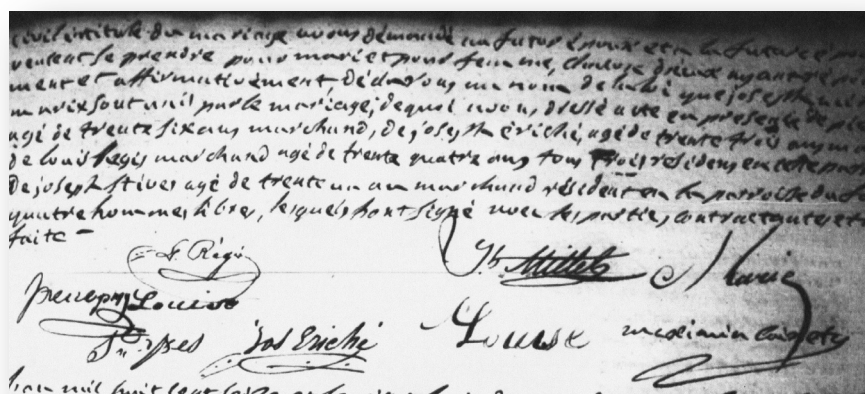
1782 : le 12 août à Saint-Pierre-Le Mouillage, acte de baptême de Joseph (où il n'est pas fait mention d'un patronyme, ni de surnom, celui-ci étant généralement attribué après la naissance), né le 2 du même mois avec mention en marge et plusieurs feuillets collés concernant le jugement du tribunal de Paris de 1831, concernant la rectification du nom.

1810 : le 1^{ier} mars à Saint-Pierre-Le-Fort, il est témoin au mariage de Joseph St-Yves dit Philinte, mulâtre-libre et commerçant de St-Pierre, avec Thérèse-Anne Amalbert. (Leur fille Rosilia épousera le futur maire de St-Pierre, Alfred AGNES en 1832).

Autre témoin présent ce jour là : Germain SAINT-AUDE (père), métif libre, entrepreneur et Maître-Charpentier, arrêté avec Joseph Millet en 1823, il était âgé d'environ 60 ans ; transporté sur la Béarnaise, il se suicide en se noyant et c'est son fils âgé de 27 ans qui sera déporté à sa place.

1816 : le 28 novembre à Saint-Pierre-Le Mouillage, acte de mariage de Joseph Milléty avec Marie, dont j'ai tâché de respecter la transcription :

« L'an mil huit cent seize et le vingt huit du mois de novembre à six heures du matin par devant nous maximincairety curé de cette paroisse notre dame du bon port ile martinique, officier d'état civil sont comparus joseph millety domicilié en cette paroisse marchand né en icelle le deux aout mil sept cent quatre vingt deux, libre comme il résulte de [.....] en date du 2 brumaire an 12, N°432 et 33 majeur d'âge fils illégitime de feu marie catherine et marie, domiciliée en cette paroisse, née en icelle le cinq avril mil sept cent quatre vingt quinze majeure d'âge libre comme il résulte du titre de sa mère dite susanne surnommée cithère sa mère naturelle décédée lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont une publication a été faite le vingt quatre du courant à dix heures du matin la dispense de la seconde ayant été accordée par nous [.....] comme il compte [....] en date du vingt deux du présent signé dubuc [.....] au dit mariage ne nous ayant été signifié faisant droit a la (réquisition) après avoir donné lecture des pièces sus mentionnées et du chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu separement et affirmativement, déclarons au nom de la loi que joseph millety et marix sont unit par le mariage ; de quoi avon, dréssé acte en présence de pierre papy agé de trente six ans marchand, de joseph ériché, agé de trente trois ans marchand de louis Régis marchand agé de trente quatre ans, tous trois résidens en cette paroisse et de joseph st ives agé de trente un an marchand résident en la paroisse du fort tous quatre hommes libres, lesquels hont signés avec les parties contractantes et nous, lecture faite. »



A son mariage, Joseph est nommé Milléty(*) mais il signe déjà Millet, il est agé de 34 ans, sa mère est décédée, Marie est âgée de 21 ans. Ils sont tous deux « libres de naissance ». D'après les noms des témoins, c'est un commerçant reconnu sur la place de Saint-Pierre, car tous ces hommes font partie de l'élite des libres de couleur de Saint-Pierre.

Dans cet acte, ainsi que plus tard, dans les actes de naissance des enfants Millet, les signatures sont précises, assurées, voire élégantes ornées de fioritures (ruches), ce qui traduit leur dextérité à la plume et un niveau d'instruction élevé. Les signatures de plusieurs de ces hommes de couleur se distinguent en particulier par la présence de deux petits traits parallèles comportant trois points entre les lignes. Doit-on y voir une sorte de signe de reconnaissance ? Peut-être le signe de leur appartenance à une loge maçonnique ? Ou à une sorte de compagnonnage regroupant des maîtres-artisans ?

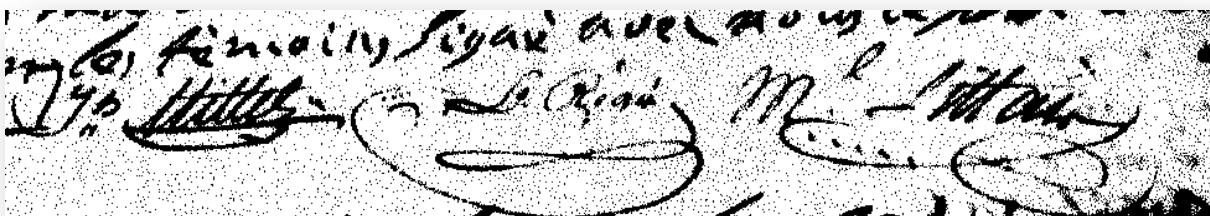
Ainsi on relève les noms de Joseph Eriché (l'un des porteurs de la brochure), Pierre-Marie Pory (le père), Louis Régis, Joseph Saint-Yves dit Philinte, Michel Littais, Michel Finistère-Gransault.....

A chaque étape de leur vie, naissance, mariage, décès, les libres de couleur étaient constamment ramenés à leur condition de « fils d'esclaves », avec même, pour ceux qui étaient affranchis depuis plusieurs générations, l'obligation d'obtenir une confirmation de leurs titres de liberté, dûment signés par les gouverneurs et enregistrés, sous peine de retourner en esclavage. A plusieurs reprises, il y avait déjà eu des représailles, déportations, fermetures des écoles, etc.....

Et si les droits des libres de couleurs n'étaient pas respectés par l'administration coloniale, que dire de ceux des esclaves !...

La brochure : *De la situation des gens de couleur libres, aux Antilles françaises* » dénonçait toutes ces injustices envers les affranchis et réclamait un meilleur sort pour les esclaves.

1817, Naissance d'Alexandre Milléty, déclarée le 10/10/1817 à Saint-Pierre-Le-Mouillage, fils de Joseph Milléty, âgé de 35 ans, marchand, libre comme il en résulte de son titre en date du 2 brumaire an 12 (Octobre 1803), né de lui déclarant et de Marie carterone libre d'après l'acte de liberté de sa mère Suzanne dite Cithère, en date du 18 (ou 28) vendémiaire an 11, N°445d et 1040.... Les témoins, sont Louis REGIS et Michel LITTAIS, marchands.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored, textured paper. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script. It appears to be 'Michel Littais' with a large, looping flourish at the end. Above the signature, there is some faint, partially legible text that seems to say 'femmain, Sigar'.

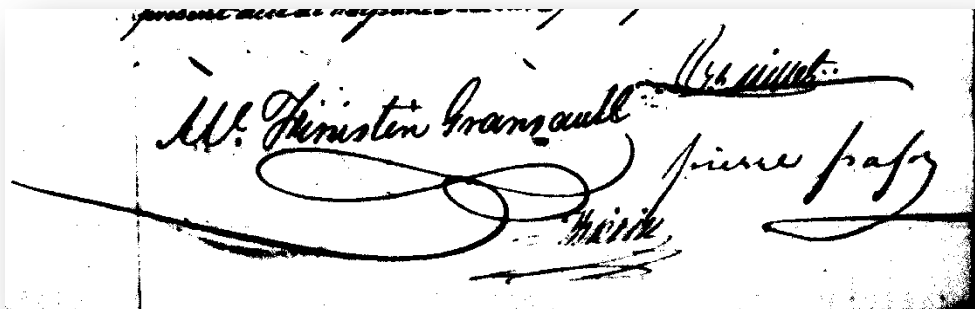
1819 naissance de Louis Joseph, déclaré le 06/08/1819 à Saint-Pierre-Le-Mouillage, fils de Joseph Milléty "marchand, âgé de 36 ans, métif libre, « *comme il en résulte de son titre en date du 2 brumaire an 12, N°412D et 1033..* ».

1820, Naissance de Ferdinand, déclaré le 05/01/1821 à Saint-Pierre-Le-Mouillage, par Joseph Milléti, métif libre, **négociant rue du Petit Versailles**...en présence du nommé Pierre Pappi âgé de 41 ans marchand, rue Bouillé et de Jos. Eriché, tailleur, même rue....

En 1821, Joseph Millet était donc domicilié rue du Petit-Versailles, rue emblématique au Mouillage de Saint-Pierre, sans doute très animée et dont il serait intéressant de retracer l'histoire, connaître les habitants successifs, parmi lesquels : Louis Martial, Marchand-Tailleur en 1827, le docteur Rémy Nérès-Mondésir en 1846 et le maire de Saint-Pierre, Jean-Baptiste Alfred AGNES en 1864. Avec la rue Bouillé, elles formaient le quartier commerçant de la ville. Les voisins de Millet étaient donc Jos. Eriché, tailleur, et le père Pory-Papy,

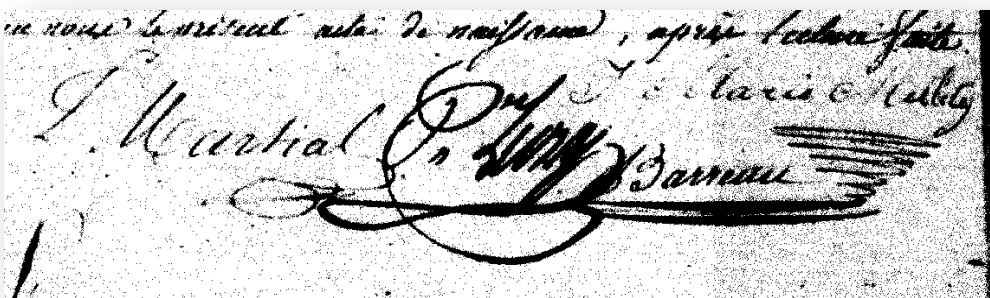
cordonnier qui possédait aussi plusieurs maisons à la rue du Petit-Versailles. Cette rue du Petit-Versailles abrita aussi le premier temple de la loge de l'Union (celui-ci fut abandonné pour être ensuite transporté à la rue Montmirail et transformé en salle de bal, célèbre pour ses carnivals).

1823, naissance de Joseph Delille Milléty, déclaré le 24/02/1823, à Saint-Pierre-Le-Mouillage, en présence de Pierre Papy, propriétaire, 38 ans et Michel Finistère Gransault aussi propriétaire, 25 ans, tous 2 résidents de cette paroisse...



Nous sommes à quelques mois de l'affaire Bissette, puisque les arrestations commencent dès décembre 1823. C'est le dernier acte où je note la signature de Joseph MILLET.

1827, Naissance de Pierre (Théodore) Joseph Milléty, déclaré le 11/02/1827, à Saint-Pierre-Le-Mouillage, « né de Marie, épouse du nommé Joseph Milléty, marchand présentement absent de cette ville, tous deux libres ainsi qu'il est constaté par leur acte de mariage du 28 Novembre 1813.... » Marie-Suzanne, la femme de Joseph MILLET est donc enceinte lorsqu'elle repart pour la Martinique en juillet 1826; sa signature a beaucoup évolué. Les témoins sont Pierre Luzy, marchand-orfèvre et Louis Martial, marchand-tailleur, libres. Ce même fils est décédé le 31/08/1852 à Saint-Pierre, à l'âge de 25 ans, il était commerçant.



Et pour conclure enfin : le 21 Mai 1849, à Saint-Pierre, mariage de Louis Joseph Millet (dit aussi Emile), fils de Joseph et Marie, avec Marie Joseph Pauline WILKINSON. Il a pour témoin son frère, Alexandre Joseph Millet, capitaine au long cours, domicilié au Havre.

On y apprend que son père, Joseph Millet est décédé le 10 Septembre 1832 à Paris (donc âgé de 50 ans) et que sa mère (Marie-Suzanne) est rentière domiciliée à Paris.

On y apprend aussi, fait remarquable, que Louis Joseph est Conseiller Auditeur à la Cour d'Appel de Guadeloupe. Dans une lettre, où il le recommande comme substitut au Parquet de la

Martinique. Bissette le désigne comme *«le fils d'un de mes vieux amis et compagnon d'infortune de 1824»*. (Source : *La Liberté assassinée: Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion en 1848* par Bruno D. Lara). Louis Joseph Emile MILLET devient juge suppléant à Basse-Terre en 1849, puis juge au tribunal de 1ère instance de Saint-Pierre en 1864. Cette même année, il est témoin au second mariage de JB Alfred AGNES et décède le 12 juillet 1872.

Voilà, me semble-t-il, un parcours intéressant que celui de Joseph Millet, cet « homme de couleur », commerçant respectable de Saint-Pierre, père de famille jouissant d'une fortune confortable, puis brutalement arrêté une nuit de décembre 1823, maltraité et déporté, pour avoir défendu simplement ses droits fondamentaux de citoyen libre, finalement décédé en septembre 1832 à Paris si loin de sa terre natale; et dont l'un des fils devient quelques années plus tard, magistrat de la cour d'appel de Guadeloupe, celle-là même qui avait condamné son ami Bissette à l'exil.

Sylvie Gendrot.

() : Ceci est un usage courant ; le nom est d'abord un surnom, Millet était aussi un nom porté par une famille de blancs créoles, il est donc modifié; ici, on lui attribue une terminaison in i ou y pour le différencier, comme une sorte de diminutif. (Il y eut en effet des "créoles" du nom de MILLET en Martinique et en Guadeloupe: entre autres, on trouve les frères Claude et Guillaume Millet de la Bourdelière écuyers en 1788.)*

De même concernant Michel LITTAIS, cité plus haut, son nom est à rapprocher de la famille LITTÉE, et ainsi de suite : un grand nombre de ces hommes de couleur avaient pour pères biologiques des créoles faisant partie de grandes familles. Ils avaient réussi à s'élever dans l'échelle sociale, ils étaient des propriétaires fortunés, avaient des relations commerciales avec la France, leurs enfants avaient de l'instruction et faisaient de beaux mariages. Mais cette réussite faisait de l'ombre aux blancs créoles et suscitait leur jalousie et leur crainte, d'autant que leur population allait en augmentant.

Lorsqu'ils étaient sur le territoire de France, ils étaient traités en citoyens libres avec les mêmes droits. Ainsi par exemple, un homme de couleur pouvait apprendre la médecine à Paris et l'exercer pendant de nombreuses années dans les armées du Roi, mais de retour en Martinique, on lui retirait le droit de pratiquer. Malgré leur instruction, de nombreuses professions leur étaient fermées, notamment la fonction publique. Exemple de Jean ARBOUSSET, chirurgien de couleur. (Source: Les libres de couleur en Martinique : des origines à la veille de la Restauration par Abel Alexis Louis)



Voyage en Pays Koumaté

Redonner vie aux ancêtres en racontant le passé, c'est le thème du livre publié en 2011 *Voyage en Pays Koumaté* de Roseman Robinot, plasticienne aux talents divers. Martiniquaise d'origine, elle vit en Guyane où elle est bien connue.

Voici donc l'histoire d'une jeune femme Nora qui n'accepte pas ce silence sur les années d'esclavage.

« Je m'appelle Nora, je suis arrière-petite-fille d'Alexis et petite-fille d'Alexina, ma grand-mère maternelle. »

Mais d'où vient Alexis et de manière plus large, quelle pouvait être la vie quotidienne de ces déportés vendus et de leurs descendants ?

Roseman Robinot nous entraîne de la Martinique en Guyane. La recherche est présentée de façon originale et vivante: une conteuse Manzè Séraphine, le double de Nora, lançant ses « Yékrik ! Yé krak ! » fait vivre au présent ce passé méconnu. Et c'est un perpétuel va-et-vient entre les séquences du film déroulé par Manzè Séraphine et les réflexions de Nora qui veut progresser dans la reconstitution des pièces du puzzle. Il faut ajouter qu'elle a eu la chance de retrouver les vieux cahiers de la vieille Tante Emilie.

Manzè Séraphine voit au Morne Flambeau de la Martinique la grande case des naissances : cinq femmes accouchent de négrillons qui leur seront vite enlevés puisqu'ils sont destinés à enrichir le troupeau du maître dont elles ne sont que les reproductrices. La scène est atrocement réaliste. Se détache déjà une figure emblématique, la négresse Marie-Arada Virginia, mémoire de Gorée. Nous la retrouvons revendue en Guyane. C'est à la Pointe Buzaré dans la ferme de la veuve d'Audiffré. Toujours gardienne des traditions, elle prodigue ses conseils aux jeunes esclaves avant de mourir. C'est une vieille aux gestes hiératiques, usée par le travail aux champs.

Les femmes se différencient des bêtes de somme par leurs prénoms à la saveur surannée : Armenise, Léodate, Emérencienne, Velcina, Hermancia, Oda, Honorine, Ernestine, Jacotte...Elles sont parfaitement conscientes de leur malheur inique. Celles qui ne se sont pas suicidées relèvent la tête, remplissent de leur mieux le rôle assigné et s'entraident pour mieux résister.

Quant aux négrillons des petites bandes, ils sont vivants, dynamiques. Ils savent utiliser les heures de liberté accordées par le Code pour grappiller quelques sous dans un petit travail parallèle. Ils expriment leur ressentiment, leurs rêves, leurs espoirs.

Les nègres à talents ont leur place dans le récit. Ce sont de jeunes esclaves, le plus souvent fils « d'étalons et d'étalones », formés aux métiers de charpentiers, chaudronniers, palefreniers, nécessaires à la prospérité de l'habitation. Revendus, ils valent leur pesant d'or. L'auteur s'attarde sur la vie de trois d'entre eux, trois charpentiers : Ouanem l'artiste qui construit pieusement pour Marie-Arada un cercueil en forme de case dont la porte est sculptée. François le fier, maître-charpentier dans la construction de bâtiments pour la colonie et son fils Théophile injustement condamné au bagne, reconverti dans la bijouterie à Cayenne.

Au fil du temps, affranchis et petits artisans sont entrés en scène. Est évoquée la lutte entre les colons « esclavagistes purs et durs » comme Montogo et ceux qui comme les Dancourt se montrent plus humains en libérant des esclaves, leur accordant parfois un petit lopin de terre. Cependant sortir brusquement de la condition servile n'est pas chose facile... L'action bienfaisante d'Anne-Marie Javouhey, « *la dame de Mana* » mère supérieure de la communauté Saint Joseph de Cluny est également bien mise en valeur. Bref « *les affranchis et les nouveaux libres ont créé une nouvelle société et font honneur au pays dans lequel ils sont désormais installés* » en le construisant.

Mais qu'en est-il des ancêtres de Nora ?

Elle a retrouvé un pan de leur vie. Elle pourra enrichir sa rengaine : « *Je m'appelle Nora, je suis arrière-petite-fille...* »

Certes la démarche de Roseman Robinot n'est pas habituelle et vu le foisonnement des prénoms, la multiplicité des tableaux vivants, la richesse des informations, une lecture attentive s'impose.

C'est que Roseman associe les idées, écrit avec son cœur, et le style épouse ses émotions. Elle décrit aussi bien le rituel de la danse et du chant des Marrons à la veillée funéraire de Marie-Arada que l'ambiance de la salle Konwè chez Man Nini à Cayenne. L'on y danse le KaséKô.

Ses qualités de peintre se révèlent, par exemple dans les synesthésies employées pour rendre la beauté d'un vieux tableau : « *des bleus sourds, des verts profonds, des roses légèrement sonores* ».

J'ai été conquise dès les premières pages où elle fait revivre sa grand-mère cultivatrice au quartier Sans Pareil de Rivière Salée entre Desmarinières et Grand Bourg. C'est la vie campagnarde des années cinquante qui jaillit, intacte. Avec sa sensibilité d'artiste elle met en relief chaque détail de l'intérieur d'une petite maison martiniquaise typique entourée de fruits, de fleurs, de l'odeur du « bois grillé » : un véritable régal pour tous les sens. C'était une époque où la pauvreté faisait bon ménage avec la beauté, l'harmonie, la joie simple d'exister.

Comme ce pigment appelé koumaté utilisé pour imperméabiliser la matière de la calebasse, protégeons la mémoire de notre passé, si douloureux fût-il.

Gabrielle Barbe

Statue du Nèg'Mawon au Lamentin



Moi je suis debout dans son écume et ses racines,
je pleure sur son feuillage et sur ses morts,
accompagné d'oiseaux déchus...

Pablo Neruda



Se redresser, prendre envol
pour bâtir...



...à nos Dieux d'Egypte,
d'Afrique et des Amériques...



...corps maltraités, meurtrissures,
souffrances...



Chaines rompues
par la Force de notre Vouloir...



La puissance de nos racines
fera la force de nos projets.